



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

1/4

Convocations du 19 mars 2021

PRÉSENTS : Mmes-Mrs- *GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie Evelyne - SCHMITT Jacques – GUEDON Jean-François - SÉDE Samerha - DEROUX Jean-Marc – SADON Hervé – GEVREY Geneviève – CHICON Slajdana – CHARLON Emmanuel - COUDY Pascal -*

REPRESENTÉS : *LEFIEUX Isabelle par COUDY Pascal, GOUGRY Anne-Marie par SÉDE Samerha, POIRIER Pascal par DEROUX Jean-Marc.*

Le quorum est atteint.

M. Michel GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

A l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé sans observations et signé.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : délibération actant l'ajout de clauses sociales dans le cahier des charges du marché de la salle polyvalente.

◆ **Approbation du compte de gestion pour le budget commune (2021-02-01)**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ **Approbation du compte de gestion pour le service eaux (2021-02-02)**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ **Approbation du compte de gestion pour le service assainissement (2021-02-03)**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◆ **Approbation du compte administratif pour le budget commune (2021-02-04)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Le Conseil Municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020, présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2021

2/4

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<i>SECTION</i>	<i>EXPLOITATION</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
RESULTATS REPORTEES	2 345 928,99 €	77 252,16 €
	OPERATIONS EXERCICE	
RECETTES	465 997,67 €	1 940 385,60 €
DEPENSES	6 252 190,01 €	497 841,39 €
TOTAL EXECUTION + REPORTS	2 159 736,65 €	1 519 796,37 €
RAR		1 657 515,29 €

- Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Commune 2020.

◆ **Approbation du compte administratif pour le service eaux (2021-02-05)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Le Conseil Municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<i>SECTION</i>	<i>EXPLOITATION</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
RESULTATS REPORTEES	69 187,37 €	30 206,65 €
	OPERATIONS EXERCICE	
RECETTES	69 874,74 €	5 075,24 €
DEPENSES	56 002,08 €	1 537,00 €
TOTAL EXECUTION + REPORTS	83 060,03 €	33 744,89 €
RAR		103 000,00 €

- Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget service Eaux 2020.

◆ **Approbation du compte administratif pour le service assainissement (2021-02-06)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29,

Le Conseil Municipal, réuni afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Michel GUILLOT, 1^{er} Adjoint :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2021

3/4

SECTION	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RESULTATS REPORTEES	0,00 €	40 829,61 €
	OPERATIONS EXERCICE	
RECETTES	222 334,75 €	625 635,50 €
DEPENSES	13 399,13 €	1 249 698,57 €
TOTAL EXECUTION +REPORTS	208 935,62 €	-583 233,46 €
RAR		365 358,43 €

- Hors de la présence de Monsieur Bernard GILOT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget service Assainissement 2020.

◆ **Approbation de l'affectation de résultat du budget commune (2021-02-07)**

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTATS	2 159 736,65 €	1 519 796,37 €
RESTE A REALISER		1 657 515,29 €
AFFECTATION AU 1068		137 718,92 €
AFFECTATION AU 002	2 022 017,73 €	

◆ **Approbation de l'affectation de résultat du service eaux (2021-02-08)**

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTATS	83 060,03 €	33 744,89 €
RESTE A REALISER		103 000,00 €
AFFECTATION AU 1068		69 255,11 €
AFFECTATION AU 002	13 804,92 €	

◆ **Approbation de l'affectation de résultat du service assainissement (2021-02-09)**

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTATS	208 935,62 €	-583 233,46 €
RESTE A REALISER		365 358,43 €
AFFECTATION AU 1068		208 935,62 €
AFFECTATION AU 002		

◆ **Approbation des tarifs communaux (2021-02-10)**

Sur proposition du Maire, de la Commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs communaux,

Arrêté comme suit :



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2021

4/4

Commune	2021	2020
Broyage : coût de l'heure	50,00 €	50,00 €
Prêt remorque	30,00 €	30,00 €
Concession 30 ans cimetière pleine terre	120,00 €	120,00 €
Columbarium 15 ans	150,00 €	150,00 €
Salle des fêtes : location		
- pour habitant de la commune	130,00 €	130,00 €
- pour habitant hors commune	190,00 €	190,00 €
- vin d'honneur	70,00 €	70,00 €
- chauffage	50,00 €	50,00 €
- vaisselle	30,00 €	30,00 €

◆ **Approbation des tarifs communaux pour le service eaux (2021-02-11)**

Sur proposition du Maire, de la Commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs communaux du service Eaux, arrêté comme suit :

Eau	2021	2020
- le mètre cube	1,30 €	1,10 €
- location du compteur	23,00 €	20,00 €
- branchement neuf en limite de propriété	1500,00 €	1500,00 €

◆ **Approbation des tarifs communaux pour le service assainissement (2021-02-12)**

Sur proposition du Maire, de la Commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs communaux du service Assainissement, arrêté comme suit :

Assainissement	2021	2020
- abonnement	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>
- le mètre cube	0,60 €	0,60 €

◆ **Approbation des subventions accordées aux associations (2021-02-13)**

Sur proposition du Maire, de la Commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Les versements aux associations, arrêtés comme suit :

Amicale pompiers	100,00 €
ASCM	300,00 €
Club de l'Etang	300,00 €
Comité des fêtes	350,00 €
Le Faisan	300,00 €
Croix-Rouge Française	200,00 €
Mesves Anim'	600,00 €
Prévention routière	150,00 €
Mesves Pétanque	300,00 €
Total	2600,00 €



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

5/4

◆ **Approbation des Taux d'imposition des taxes directes locales (2021-02-14)**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Vu la loi de finances 2020, actant la suppression totale de la taxe d'habitation

Sur proposition du Maire, de la Commission des finances et dans le cadre du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2020 à l'identique pour 2021 soit :

- Foncier bâti : 8.19 %
- Foncier non bâti : 30.91 %

◆ **Approbation du budget primitif de la commune (2021-02-15)**

Sur proposition du Maire et de la Commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 de la Commune, arrêté comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Recettes de fonctionnement</i>
1 705 761.61 €	2 482 699.73 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Recettes d'investissement</i>
2 283 924.48 €	2 283 924.48 €

◆ **Approbation du budget primitif du service eaux (2021-02-16)**

Sur proposition du Maire et de la Commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du service Eaux arrêté comme suit :

<i>Dépenses d'exploitation</i>	<i>Recettes d'exploitation</i>
117 297.00 €	117 297.00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Recettes d'investissement</i>
169 537.00 €	169 537.00 €

◆ **Approbation du budget primitif du service assainissement (2021-02-17)**

Sur proposition du Maire et de la Commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du service Assainissement, arrêté comme suit :

<i>Dépenses d'exploitation</i>	<i>Recettes d'exploitation</i>
849 319.78 €	849 319.78 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Recettes d'investissement</i>
1 150 855.40 €	1 150 855.40 €



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

6/4

◆ **Approbation de la suppression de l'emploi permanent à 28 h d'agent des services techniques et création d'un emploi permanent à 32 h d'agent des services techniques pour Sophie MACREZ (2021-02-18)**

Le conseil municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 25 février 2021

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent des services techniques permanent à temps non complet de 28 heures en raison d'un surcroît d'activité

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 :

La suppression, à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi permanent à temps non complet à 28 heures hebdomadaires d'agent des services techniques.

Article 2 :

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 32 heures hebdomadaires d'agent des services techniques.

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

◆ **Approbation pour faire suite au candélabre accidenté du protocole de remboursement (2021-02-19)**

Vu l'accident survenu le 15 juillet 2020,

Vu qu'un chauffeur de l'entreprise de transport El FAYZY, a percuté le lampadaire situé 71 route d'Antibes ;

Suite au devis de 1065 € établi par le SIEEEN et suite aux réparations effectuées, Il convient pour la mairie de payer le montant de la facture du SIEEEN et de se faire rembourser du même montant par l'entreprise EL FAYZI

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à :

- PAYER au SIEEEN le montant des réparations du candélabre



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

7/4

- SE FAIRE REMBOURSER du montant par l'entreprise EL FAYZI

◆ **Approbation des clauses sociales (2021-02-20)**

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, Monsieur le Maire propose de fixer dans le cahier des charges du marché de Construction de la Salle Polyvalente, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Il permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion aux dispositions d'insertion sociale dans le cadre du marché de Construction de la Salle polyvalente, par convention avec l'association LA FABRIQUE **Emploi et Territoires** située 5 Allée de la Louée - BP 80414 – 58004 Nevers cedex,

◆ **questions diverses**

- **Madame SÉDE propose que Madame GEVREY soit ajoutée à la liste des représentants de la commune pour les réunions du SIRP et SITS ;**
- **Monsieur le Maire fait part du mécontentement des administrés qu'il est difficile d'informer efficacement lors des coupures d'eau. Elles ne sont pas toujours prévisibles mais probables du fait des travaux sur la commune.
Il propose de recourir à un dispositif d'alerte par le biais d'une application téléchargeable sur smartphone.**
- **Monsieur le Maire informe de la vacance d'un logement au 33 route d'Antibes (type T2).**
- **Madame ROSIER propose la mise en place d'une aide au transport vers les centres de vaccination. Les élus organiseront leur disponibilité sur demande faite en mairie, par les administrés intéressés.**
- **Monsieur SCHMITT Jacques fait part du mécontentement des parents dont les enfants scolarisés sur le regroupement, prennent le car pour la garderie à Garchy. Ceux-ci sont maintenant redevables d'une somme de 130 € de participation au transport. Madame SEDE expose les explications du SIRP. En effet, la compétence transport scolaire est détenue par la Région qui considère que ce transport doit être financée par les parents. Le courrier que la commune a adressé à la région, a fait l'objet d'un retour négatif.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.